

Comité Syndical du 31 janvier 2024

Procès-Verbal de séance

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 19 janvier 2024, s'est réuni le 31 janvier 2024 à 18h30 à La Tour du Pin dans la salle du Conseil communautaire des VDD, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BONNETAIN.

Etaients présents :

Titulaires

NOM PRENOM	PRESENCE	NOM PRENOM	PRESENCE
Mme AOUN Elham	–	M. MARCEL Roger	Excusé
Mme BACCAM Marguerite	Présente	M. MARGIER Patrick	Excusé
M. BERGER Alain	Présent	M. MARY Alain	–
M. BERGER Dominique	–	M. PORRETTA René	Excusé
M. BOCHARD Jean-Jacques	Présent	M. QUEMIN André	Présent
M. BONNETAIN Jean-Paul	Présent	M. REY Christian	Présent
M. BORGHI Roland	Excusé	M. REYNAUD Jean-Louis	Présent
M. BOURDIER Gilles	Présent	M. ROSET Patrick	Excusé
M. COCHARD Bernard	Présent	Mme SADIN Christine	Excusée
M. DI SANTO Laurent	Excusé	M. SOLIER Nicolas	Présent
M. GAGET Mathieu	Excusé	Mme TISSERAND Thérèse	Excusée
M. GUERIN Philippe	Présent	Mme VERLAQUE Florence	Excusée
M. GUICHERD André	Pouv. JP Bonnetain	M. WAJDA Daniel	–
M. LAVILLE Christophe	Présent		

Suppléants

NOM PRENOM	PRESENCE	NOM PRENOM	PRESENCE
M. BLANDIN Patrick	–	M. MARION Cyril	–
M. CASTAING Patrick	–	M. MARTI Patrick	Excusé
M. CHARLOT Sylvain	–	Mme MUSTI Murielle	Excusée
Mme DEBES Céline	–	M. NARDY Cédric	Excusé
M. DURAND Fabien	–	M. ORELLE Pierre-Louis	–
Mme FASSINOT Christine	–	M. PILLAUD-TIRARD Jean-François	–
M. FONTBONNE Jean-Luc	Présent	M. RABATEL Daniel	–
M. GASTALDELLO Benjamin	–	M. RAJON Fabien	–
M. GAUDE Daniel	–	M. REYNAUD Michel	–
M. GIRAUD Denis	–	M. RIVAL Michel	Présent
M. HIRTH Ludovic	Excusé	Mme ROULOT Océane	–
Mme HUGUET Chantal	Excusée	M. SERRANO Michel	–
M. LEGAY-BELLOD Gaël	–	M. SUCHET Noël	–
M. MAILLET Dorian	–	M. VIAL Guillaume	–

Pouvoirs : M. André GUICHERD donne pouvoir à M. Jean-Paul BONNETAIN

Assistaient également : Équipe technique du syndicat mixte : Mme Frédérique GINET et M. Morgan BRISEBRAS

Bureau d'étude E.A.U : Lila Chauveau

Le Président rappelle l'ordre du jour : Présentation par le Bureau d'étude E.A.U. des 1ers éléments et enjeux de la modification simplifiée du SCoT et des questions d'ordre budgétaire.

En aparté le Président informe que la liste des projets d'envergure Nationale retenus a été reçue ce jour.

Deux listes ont été transmises ; la 1^{ère} retient 50 ha pour le Lyon-Turin.

La 2^{nde} fait un recensement à titre indicatif ; on retrouve notamment la ligne St-Fons / Grenay.

Le législateur a fléchi 10 000 ha de projets nationaux, ce qui semble peu.

On ne trouve ni Chesnes-Rubiau, ni Grenay, ni le Parc Techno 2.

Cela renvoie à la liste des projets d'envergure régionale.

P. Guerin demande si des discussions avec l'Etat ou la Région sont en cours ou prévues ?

Le Président n'a pas connaissance de tels échanges, mais si des discussions sont en cours elles restent discrètes. Il pense qu'il y aura forcément à minima une liste des projets régionaux.

En préambule Le Président excuse Mme Marie-Christine Évrard qui est souffrante.

Il remercie les délégués de leur présence.

I - PRÉSENTATION PAR LE BUREAU D'ÉTUDE E.A.U. DES 1ERS ÉLÉMENTS ET ENJEUX DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU SCoT

Le Président excuse Mme Sandra Jeannot, présidente du bureau d'études E.A.U., qui est souffrante, et accueille Mme Lila Chauveau, chargée de mission urbanisme et planification.

Le Pdt expose que cette Intervention s'inscrit dans le rythme des rencontres prévues.

Il rappelle que le SCoT s'attache à la co-construction du projet de modification simplifiée, à la transparence et au partage d'informations avec les EPCI et communes.

Il rappelle que le SCoT s'engage dans une Modification Simplifiée et qu'à ce titre elle ne pourra porter uniquement que sur la réduction de la consommation foncière. Ce choix ne nous permet pas d'aller sur des sujets comme l'armature urbaine. Les autres sujets de la Loi C et R. ne seront pas non plus pris en compte dans le cadre de cette procédure.

Il s'agit uniquement de « climatiser » le SCoT en matière de sobriété foncière, sujet structurant, qui permettra de prescrire sereinement une révision en 2025 qui s'étalera sur 2026-2027 avec l'équipe suivante.

Le Président informe qu'au-delà des rencontres avec les présidents d'interco, Marie Christine Evrard pilote des réunions techniques avec les Directeurs Généraux des EPCI.

Il rappelle l'organisation, le 7/02, d'un séminaire de réflexion sur le ZAN, sur le même modèle que les séminaires densité de l'habitat et Trame Verte et Bleue.

En introduction Lila Chauveau (EAU) expose que le SCoT actuel soulève plusieurs enjeux pour le développement local : résidentiel, économie, protections ENAF, mobilité.

La Modification Simplifiée permet la « climatisation » du SCoT. Il faut prendre la mesure de la Loi C&R et adapter les pièces actuelles aux exigences de la sobriété foncière. Il faut trouver, à l'échelle du SCoT de nouveaux équilibres d'où l'enjeu sur la question de la gouvernance. Le ZAN est souvent perçu comme une contrainte ; il faudra l'aborder plus comme une opportunité.

Elle rappelle que tous les élus seront acteurs et seront amenés à travailler ensemble dans les communes et les EPCI, à travers plusieurs instances : bureaux syndicaux, comités syndicaux, commissions thématiques, conférences des maires, séminaire élus, réunions entre Présidents.

Le SCoT est un document réglementaire mais aussi politique donc il faut associer les Présidents des EPCI.

Elle présente ensuite le calendrier de la Modification Simplifiée.

Le Président précise que l'on ne va pas au terme du calendrier permis par la loi (février 2027) puisque l'approbation est prévue avant les prochaines élections municipales afin de laisser plus de temps aux communes pour leur mise en compatibilité avec le SCoT modifié.

EAU : Le calendrier est cadencé ; la période de diagnostic s'achèvera fin mars 2024. Puis jusqu'à fin 2024 se fera un travail sur des scénarios de climatisation du SCoT existant

Le calendrier peut être impacté si la MRAe impose la réalisation d'une Évaluation Environnementale (EE).

G. Bourdier demande à quel moment cette instance sera saisie et combien de temps ils ont pour nous répondre, 1 ou 2 mois ?

EAU répond que la consultation est prévue en mai et qu'elle est intégrée au calendrier.

Le Président pense que l'évaluation environnementale nous sera imposée d'office par la MRAe et que c'est pour cela qu'il faut les consulter en amont.

C. Rey : il faut simplifier le SCoT et ne pas le complexifier.

EAU reprend le planning : la modification du PADD est prévue fin 2024 ; 2025 sera consacré au DOO pour traduire les choix en termes réglementaire par la définition d'objectifs chiffrés. Validation du DOO prévue juin/juillet 2025.

2^{ème} semestre 2025 préparation du dossier d'arrêt pour une validation du dossier d'arrêt fin 2025 ; ce qui laisse jusqu'aux élections pour l'approbation.

Le Président alerte sur la date des municipales qui auront sûrement lieu en mars 2026 au lieu de mai/juin. Il faut que la MS aboutisse avant les municipales ; la révision sera également prescrite avant les élections et sera traitée par les nouveaux élus.

Il rappelle que le compteur tourne. Il ne serait pas correct de consommer l'intégralité de l'enveloppe foncière qui nous est allouée avant 2026.

EAU : Présentation du Pré-diagnostic. Elle rappelle les indicateurs clefs. Le tertiaire est dynamique le taux de croissance démographique diminue partout mais c'est une tendance au niveau national

Le Président souhaite un lexique des divers acronymes pour plus de compréhension.

C. Rey demande où se situe le SCoT Nord Isère en termes d'évolution de population par rapport au SCoT de Grenoble ?

EAU : Pour le SCoT NI c'est + 0.9 % de pop ; Pour le SCoT de Grenoble c'est + 0.3 % de pop ; donc le SCOT NI a une meilleure dynamique que le SCoT de Grenoble.

EAU : Démographie : population très jeune et taille des ménages assez importante. Le desserrement des ménages aura donc des conséquences sur le nombre et la taille des logements à produire.

EAU : le territoire est dynamique sur la production de logements ce qui a une implication directe sur la consommation d'espace. Peu de logements vacants ce qui démontre un marché tendu, mais reste un levier d'action. À noter 65% de maisons donc ce sera une carte à jouer.

Le Président : La projection démographique de l'INSEE annonce un vieillissement de la population.

M. Rival ainsi que M. Bochard demandent quels sont les chiffres de référence car il y a une différence entre ceux de 2020 et ceux de 2022. Depuis 2020 une tension s'est installée sur les logements. Les gens n'ont plus les moyens de partir des logements HLM donc il n'y a plus de mouvement.

EAU précise qu'il s'agit des chiffres INSEE 2020.

Le territoire est bas en termes de logements vacants.

Le Président : Il faut différencier urbain et péri-urbain ; on a des logements récents avec une population jeune, souvent issue de l'ex-Ville-nouvelle donc peu de logements vacants.

P. Guerin remarque qu'à chaque fois qu'il y a changement de locataire il faut faire un DPE.

M. Bochard : ce qui n'est pas possible, c'est que la loi actuelle sur la performance énergétique soit maintenue. De nombreux logements vont être retirés du marché donc il va y avoir moins de logements. D'autre part les petits logements sont défavorisés sur leur performance énergétique et le chauffage électrique est moins bien noté que les autres types de chauffage.

Il informe qu'une modification de la méthode de calcul des étiquettes énergétiques est à l'étude pour équilibrer ces écarts.

Le Président précise que l'enjeu est surtout sur le budget énergétique des ménages.

EAU : Activité économique en hausse. Le taux de concentration (emploi proposé/actif) est important. Pour information à CAPI il est de 100% (en augmentation), au VDD il est de 70% et aux COLL'in- dessous (en baisse).

Le Président constate qu'on a aussi besoin d'emploi pour les demandeurs d'emploi.

EAU : Avec une croissance de 1% le territoire est très dynamique. On constate une augmentation de toutes les fonctions économiques sauf pour la culture. Forte hausse des prestations intellectuelles

Le Président est surpris par cette hausse. Il était plutôt enclin à penser l'inverse.

G. Bourdier ne s'en étonne pas car tous les auto-entrepreneurs sont compris dans ces chiffres.

A. Berger remarque que les entreprises externalisent de + en +

C. Laville constate que le territoire est bien connecté grâce à la fibre.

C. Rey demande si toutes les communes ont la même évolution en termes de démographie.

EAU : oui mais il y a des variations entre communes : on peut rajouter des cartes pour plus de comparaison.

Le Président rappelle que l'OFPI synthétise des infos, on voit bien que la synectique du développement va de l'ouest à l'est. La raréfaction du foncier fait que la pression se déplace, mais augmente le temps de déplacement par 2 sur les 20 dernières années.

J.L. Reynaud expose que depuis les années 60/70 on a créé des zones de plus en plus éloignées de l'habitat au lieu de faire des zones plus petites de proximité. Les friches industrielles se situent à l'intérieur des bourgs.

Le Président : on a créé à la base des zones de périphérie pour loger des usines qui n'avaient pas leur place en centralité, mais on a ensuite mis des activités diverses, c'est la « Charte d'Athènes » donc une approche plus fonctionnelle ; La question du déplacement n'était pas un problème. L'erreur de la Ville nouvelle est qu'elle ne s'est pas détachée de la charte d'Athènes. On a recréé de l'éloignement au sein même de la ville nouvelle et il faut maintenant remodeler le projet de territoire.

EAU : Concernant l'emploi on peut conclure que le taux de croissance est stable mais plus dynamique qu'au niveau national

Sur la consommation foncière l'outil est en phase exploratoire. La taille des ménages et le desserrement a été assez prépondérant. Il s'agit de voir combien il y a d'habitants à l'hectare et voir si les indicateurs sont corrélés en matière de consommation foncière.

Sur la consommation d'espace par commune on a 73% de consommation pour l'habitat.

Le Président : hétérogénéité pour CAPI. Certaines communes ont consommé beaucoup, mais la démarche ne favorise pas ceux qui ont été exemplaires.

C. Rey : il y a les effets de révision des PLU.

EAU : la consommation de l'activité économique est également très hétérogène entre communes.

Efficacité foncière liée à la démographie : nombre de personnes accueillies par hectare. Forte efficacité des villes centres par rapport aux villages et aux bourgs relais.

L'efficacité foncière liée au logement : Pour le SCoT on a une moyenne de 17 logements supplémentaires par hectare. Le résultat est assez proche sur tous les types de communes hormis pour les villes centre. Attention, on ne prend pas en compte le renouvellement urbain. On a aussi calculé le nombre de logements nécessaires pour le desserrement à l'hectare.

G. Bourdier le sujet de la vacance est donc bien sur les villes centres et les villes relais.

Le Président la définition de l'INSEE est particulière mais la vraie vacance structurelle est inférieure aux chiffres INSEE donc plus pertinente.

Il faut aussi prendre en compte la vacance dans les logements anciens, pas forcément dans les villages mais aussi en ville.

EAU : la vacance est aussi liée à l'activité. 28 emplois de plus par hectare et 18 entreprises créées par hectare.

C. REY : quels types de commerce sont pris en compte ?

EAU : tous les types d'emploi.

Le Président : oui tous les commerces sont comptabilisés. L'indicateur entreprise/ha n'est pas pertinent car il n'est pas relié au nombre d'emplois.

G. Bourdier : au-delà de l'emploi, on peut mesurer l'efficacité foncière par type d'emploi, pour mesurer la richesse apportée par consommation mesurée ?

EAU : Oui on peut aussi donner ce critère. Efficacité foncière par EPCI : meilleure efficacité d'emploi et d'habitant sur CAPI.

Le Président : L'indicateur logement par hectare est utile à caractériser pour notre modification simplifiée ; attention il est faible sur les VDD.

EAU : Si on regarde par EPCI, il y a peu de logements sur les VDD. Chaque EPCI a ses spécificités.

N. Solier : précise qu'avant chaque commune avait un PLU maintenant avec le PLUi cela va changer.

Le Président acquiesce mais souligne que le SCoT existe depuis 2013 et n'est pas persuadé que le PLUi Est puisse permettre de progresser significativement dans l'efficacité foncière, le PLUi Ouest un peu mieux.

En Modification Simplifiée on ne revoit pas l'armature urbaine donc il va falloir appréhender les objectifs en définissant quelles prescriptions on souhaite par type de commune.

C. Rey souligne que c'est aussi le choix des communes.

Le Président souhaite une diffusion du document présenté à tous les délégués en précisant « document de travail ».

Suite de l'ordre du Jour.

Le Président constate que le Quorum est atteint. Un pouvoir a été reçu.

M. André QUEMIN est désigné secrétaire de séance.

II - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 13/12/23

Le Président met à l'approbation du comité le compte rendu du comité syndicat du 13/12/23, qui portait sur :

- Présentation de la fiche OFPI avec intervention de Franck Kabalin coordonnateur de l'OFPI, Anelise Curtaud chargée d'étude à l'AURG, Alexis Marze, directeur général adjoint de la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes et directeur par intérim de la SAFER en Isère.
- Dernières informations sur le ZAN et présentation du calendrier de la Modification Simplifiée du SCoT
- Rapport d'Orientation Budgétaire
- Prime exceptionnelle du pouvoir d'achat
- Décision Modificative (DM) pour charges de personnel
- Signature d'un avenant à la convention de dématérialisation des actes avec la préfecture de l'Isère pour changement d'opérateur de télétransmission (suite à la fin de la prestation assurée par le CDG38)
- Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF) qui cadre les grands principes budgétaires et informe sur les pratiques comptables utilisées dans la structure.

Aucune remarque n'est faite sur ce compte rendu qui est validé.

III - INFORMATION DE L'ASSEMBLEE DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT ET LE BUREAU PAR DELEGATION

Le Bureau syndical s'est réuni une fois : le 17 janvier 2024.

- Avis favorable rendu sur le projet de modification simplifiée n° 1 du PLUI Est des VDD qui portait sur la modification de certaines OAP, l'évolution des règlements écrits et graphiques et de certains emplacements réservés, l'ajout de nouveaux bâtiments pouvant changer de destination.

- Avis n° 2 favorable sur le projet de modification du PLU de Roche, maintien d'une remarque sur la justification de la suppression d'emplacements réservés, et deux remarques sur des STECAL retirées

- 2 avis rendu en CDPENAF sur des permis de construire

- un avis défavorable à Chélieu pour le changement de destination d'une grange en habitation, le projet tendant à dénaturer les caractéristiques architecturales et patrimoniales et du bâtiment.
- un avis favorable à Ste Blandine pour le changement d'une grange en habitation qui conserve le caractère originel de la grange.

Réunions

- 10 janvier : rencontre des Présidents de l'Interscot. Echange sur le nouveau « Chapitre commun de l'Interscot » qui précise les orientations communes des 12 SCoT de l'aire métropolitaine Lyon Saint Etienne et qui ont vocation à se décliner dans les PADD de chaque SCoT. Les orientations portent sur les principaux sujets de la planification : l'adaptation au changement climatique (réduction de la consommation d'espace, préservation de l'eau, de la biodiversité, développer l'autonomie alimentaire et énergétique), le développement multipolaire et des services à la mobilité ; l'organisation de la résilience économique des territoires et l'anticipation et l'accompagnement des mutations commerciales.

Le projet du chapitre commun sera prochainement diffusé aux membres du comité syndical, dès qu'il sera totalement stabilisé.

- 17 janvier : rencontre SNCF Réseau + DREAL sur le Lyon Turin et plateforme de Grenay

La réunion fait suite au courrier envoyé à SNCF Réseau et à la Préfète de Région en octobre 2023 et cosigné des 3 présidents des EPCI et du Président du SM SCoT qui liste les préoccupations communes.

- Lyon Turin : La Phase Avant-Projet Détaillé devrait démarrer en 2025. Le tracé sur le territoire du SCoT NI ne bougera plus. Emprise du projet : le projet lui-même sans phase travaux + 30m de part et d'autre : c'est le périmètre des ER dans les PLU : 271 ha (Isère) essentiellement sur périmètre du SCoT NI (mais commune de Chapareillan en plus).

Milieu naturel : 230 ha impactés dont 90ha de ZH (46ha sur Bourbre Catelan). Une approche est envisagée en unité de compensation écologique >> travail sur la notion de gain de fonctionnalité écologique pour avoir moins de besoin de compensation en ha.

50ha estimés de consommation sur la période 2021-2031 >> ne concernera pas ou très peu le territoire du SCoT NI (travaux sur les grands ouvrages sous les Alpes) >> consommation mutualisée au niveau nationale qui n'impactera pas l'enveloppe locale.

Le Président expose qu'il n'y a pas eu d'annonce majeure.

250 ha pour le SCoT soit environ 230 ha de milieux naturels impactés dont 90ha de Zone Humide. Des mesures de compensation de la part de SNCF seront attribuées. Il aurait fallu mutualiser ces compensations. Au-delà de l'approche purement surfacique, la SNCF engage un travail sur le gain en fonctionnalité des espaces de compensation.

A. Quemain et P. Guérin rapportent que SNCF a précisé que les mesures compensatoires auraient lieu à proximité du projet.

J.L. Reynaud informe que le SIAGA recherche des fonds pour les études des zones sensibles et que toute compensation financière serait la bienvenue.

Le Président pense que le SCoT devrait être en position de négocier avec SNCF pour des projets communs afin d'avoir plus de poids dans l'obtention des compensations.

C. REY informe qu'il s'agit de droit de réparation financier.

M. Baccam : la Savoie reçoit une enveloppe « Grands chantiers » et une subvention pour les études

P. Guerin pense qu'il faut bien connaître les projets.

Le Président pense qu'on pourrait avoir une subvention pour la renaturation, la réhabilitation des friches en dédommagement pour le territoire impacté par le Lyon-Turin

P. Guerin et JL Reynaud indiquent qu'une subvention pourrait aussi servir au développement économique ou à la mobilité (pistes cyclables).

- Plateforme de Grenay : de nouvelles études prévues pour l'identification de sites adaptés pour le développement de plateformes de transport combiné. Peu de chances que le site de Grenay soit retenu in fine. Il représente environ 40 ha et n'est pas prévu dans la liste des projets d'envergure nationale au sens de la Loi C et R.

IV - APPROBATION DES COMPTES 2023

a/ Compte de gestion 2023

Le Président présente à l'assemblée le compte de gestion tenu par le Trésorier Public.

Le rapprochement entre le compte administratif 2023, établi par l'ordonnateur, et le compte de gestion de ce même exercice ne faisant apparaître aucune discordance, il n'y a pas lieu d'émettre de réserve sur ledit compte de gestion qui peut se résumer comme suit :

	Résultat de clôture 2022	Résultat Exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	251 787.21 €	42 506.02 €	294 293.23 €
Fonctionnement	168 555.51 €	- 29 352.49 €	139 203.02 €
Total	420 342.72 €	13 153.53 €	433 496.25 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE le compte de gestion**

b/ Compte administratif 2023

M. Christian REY, 5^{ème} Vice-président et membre de la commission fonctionnement de la structure, budget, communication/pédagogie, présente le compte administratif 2023.

Le compte administratif peut se résumer comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	52 730.59 €	358 478.88 €
Dépenses	10 224.57 €	387 831.37 €
Résultat de l'exercice	42 506.02 €	- 29 352.49 €
Résultat reporté N-1	251 787.21 €	168 555.51 €
Résultat de clôture	294 293.23 €	139 203.02 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE le compte administratif**

Retour du Président.

c/ Affectation des Résultats 2023

Le compte de gestion ainsi que le compte administratif ayant été approuvés par l'assemblée, le Président propose l'affectation du Résultat suivant :

- report à la section d'investissement (compte 001) la somme de **294 293.23 €**
- report à la section de fonctionnement (compte 002) la somme de **139 203.02 €**

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE les reports présentés**

V - BUDGET PRIMITIF 2024

a/ cotisation des EPCI pour 2024

Le Président rappelle que le taux de cotisation est inchangé depuis 2018.

Il propose de reconduire ce même taux pour l'année 2024 soit à 1,75 €/ hab.

Pour 2024 le montant de la participation des EPCI s'élèverait à 358 071 € avec la répartition suivante :

BP 2024	Pop DGF 2022 (hab)	Participation 2023 (€)
Communauté de communes des Vals du Dauphiné	66 363	116 135.25
Communauté d'agglomération Porte de l'Isère	112 460	196 805.00
Collines Isère Nord Communauté	25 789	45 130.75
Total	204 612	358 071.00

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité **FIXE** le taux de la cotisation à 1.75 € /hab pour l'année 2024

b/ Vote du budget primitif 2024

Le Président rappelle que le SCoT Nord Isère a adopté la nomenclature M57 à compter du 1/1/2024.

Cette nomenclature permet à l'organe délibérant, en matière de fongibilité des crédits, et à l'occasion du vote du budget, de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Président appelle le Comité Syndical à voter le budget primitif 2024 et à se positionner sur la fongibilité de crédits.

Le Président présente à l'assemblée le budget primitif.

Il s'équilibre en dépenses et recettes :

- en section de fonctionnement pour : 503 850 €
- en section d'investissement pour : 336 494 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** le Budget présenté et **AUTORISE** la fongibilité des crédits comme exposé ci-dessus.

VII - QUESTIONS DIVERSES

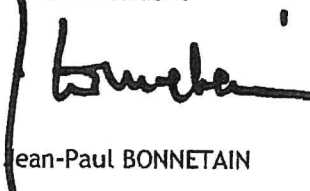
-Rappel du séminaire du 7 février à la CAPI.

-Information sur le prochain Comité syndical qui aura lieu le 27 mars 2024 à la communauté de communes des VDD.

Il n'y a pas de questions diverses.

La séance est levée à 20h45

Le Président



Jean-Paul BONNETAIN

Le secrétaire de séance,



André QUEMIN